

Réunion du 22 janvier 2011

L'An deux mil onze, le vingt deux janvier à neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune d'ARCHIGNY, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Claude PINNEAU, Maire.

Présents: J-C.PINNEAU, G.LEFÈVRE, R.QUÉRÉ, M.CARDINEAUX, S.ARRIVÉ, J.P.NALLET, Y.ROGER, O.MOULIN, A.TARTARIN, F.COgne.

Absents avec délégation : D.CHAUMONT donne pouvoir à J-C.PINNEAU, C.ROUSSEL donne pouvoir à A.TARTARIN, G.TRICAN donne pouvoir à G.LEFEVRE.

Absents sans délégation : P.CHAUMONT, T.BOURGUIGNON

Secrétaire de séance : S.ARRIVÉ

I) – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DÉCEMBRE 2010

Monsieur le Maire rappelle les points étudiés lors de la séance du 4 décembre 2010. Aucune remarque n'étant formulée le compte rendu du Conseil municipal est adopté à l'unanimité.

II) – DELIBERATIONS

DELIBERATION 01/2011:

VENTE PARCELLE AW 250 DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'un entretien avec les représentants de la coopérative agricole « la tricherie ». Cette société est déjà implantée sur le secteur avec un axe de développement Monthoiron-Chenevelles-Archigny qui représente une surface de 2400 ha pour 25 adhérents.

Ces adhérents vont actuellement livrer au silo d'Availles qui est à saturation. De plus, le réseau routier pour ces livraisons présente quelques inconvénients pour les agriculteurs : virages, bosses, dénivelés.

La société souhaite une implantation sur Archigny afin de soulager le silo d'Availles.

Monsieur le Maire précise que la coopérative a effectué une étude sur le secteur et est intéressée par la parcelle cadastrée AW250 de 12740 m² qui appartient à la commune. Une partie de cette parcelle est occupée par la déchetterie sous forme de mise à disposition.

Monsieur le Maire signale que suite à cet entretien, le Directeur de la coopérative fait une proposition de prix de 0.50 € le mètre carré soit une somme globale de 6370 € et souhaite avoir une réponse prompte pour avancer sur le projet pour les prochaines moissons.

Monsieur le Maire sollicite donc les membres du Conseil municipal afin qu'il donne un accord de principe sur la vente de la parcelle AW 250 pour un montant de 6370 €. La vente ne sera effective que lorsque la CAPC aura réorientée la collecte des déchets et libérée le terrain.

Après délibération, le Conseil municipal décide:

- De la vente de la parcelle cadastrée AW 250 d'une surface de 12740 m² à la coopérative agricole « la Tricherie » au prix de 0.50 € le m² soit pour une valeur globale de 6370 €.

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

DELIBERATION 02/2011:

BAIL COMMERCIAL IMMEUBLE 7 PLACE DU 8 MAI

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le bail en question a été renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2010 comme stipulé dans la délibération du 12 décembre 2009. Cet immeuble est occupé par le salon de coiffure de Madame De Souza Françoise.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'un courrier de Madame De Souza mentionnant qu'à compter du mois de février le salon sera ouvert à mi-temps (pour raison de santé).

Madame De Souza demande une régression du montant de son loyer pour quelques temps.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil municipal à se prononcer sur cette demande.

Après délibération, le Conseil municipal décide:

- La réduction de moitié du montant du loyer pour les mois de février et mars 2011.

Pour : 11

Contre : 2

Abstentions : 0

III) –RAPPORTS DIVERS

- Plan local d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les travaux d'inventaire effectués par la commission PLU lors de ses réunions des 2 et 10 novembre ainsi que le travail complémentaire réalisé par Régis Ouvrad. Le Conseil travaillera sur les éléments à répertorier le lundi 31 janvier à 19h30. La réunion de travail du 5 février est transformée en réunion de Conseil afin de prendre la délibération d'intégration des éléments naturels classés au titre du L. 123 - 1 - 7° du code de l'urbanisme qui sont classiquement les haies, mares, fossés, talus, arbres isolés qui ont un intérêt général pour la commune.

- Organisation de distribution des sacs poubelles

Elle sera, à partir de cette année, assurée par les élus du samedi 5 février au samedi 12 février. Des feuilles d'information seront distribuées aux archinois.

- Contribution budgétaire au SIMER (Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural)

Un courrier du 11 janvier du SIMER signale que « le comité du syndicat a validé le principe d'instituer, sur l'exercice 2011, une contribution aux collectivités membres...Il s'agit d'une mesure exceptionnelle. ». La commune aura donc une participation à verser pour 2011.

- Etat des places

Monsieur le Maire informe que suite aux problèmes liés au gel et au dégel, les places d'Archigny du 8 mai et du 11 novembre ont été consolidées par la Colas en raison des nombreux trous qui s'y trouvaient.

- Lettre de Madame la Présidente de la Région concernant le Plan d'eau

Un courrier du 10 janvier signale l'enregistrement de notre demande de subvention auprès de la région pour le projet de rénovation du plan d'eau

- Réserve incendie

La réserve incendie de l'Abbaye de l'Etoile sera mise en place cette année avec une participation du Conseil général et un soutien de la CAPC. Le prochain travail de la

commission « réserve incendie » devra travailler sur les différents sites de la commune et développer l'utilisation des mares dans la mesure des exigences du SDIS.

- Marquage des voitures
Les véhicules de la commune seront identifiés par des autocollants « Mairie d'Archigny »
- Courrier de Saint Louis de Kent
Monsieur le Maire de Saint Louis de Kent a renvoyé le pacte d'Amitié signé en mentionnant le fait que son Conseil municipal et les citoyens de Saint Louis ont apprécié la gentillesse et la bonne représentation de la délégation d'Archigny.
- Terrain en friche à Chemillé
Un terrain n'est plus entretenu à Chemillé. Monsieur le Maire a envoyé un courrier à la famille afin de demander d'intervenir sur ce terrain.
- Terrain AZ158
La commune va se rendre acquéreur de la parcelle AZ158 située derrière la médiathèque.
- Echange avec Freistroff
Les Archinois qui le souhaitent pourront se rendre à Freistroff la première semaine de juillet dans le cadre du jumelage. Ceux qui sont intéressés peuvent s'inscrire en Mairie.
- Assemblée générale du SIVEER
Lors de l'assemblée générale, il a été mentionné qu'il n'y a pas de problèmes financiers (les budgets s'équilibrent) et que l'ensemble des petits syndicats devront intégrer le SIVEER. Cela devra donc être le cas pour le SIAEP d'Archigny.
- Plan de sauvegarde communal
Monsieur le Maire signale que la commission créée pour rédiger le plan de sauvegarde continue à travailler sur les fiches de plan de travail en cas de problème particulier sur la commune. L'ensemble de la population est concernée par ce document.
- Chenilles dans les arbres de l'école maternelle
Des cocons de chenilles processionnaires se développent dans les sapins de la cour de l'école maternelle. Ces chenilles sont urticantes, cependant il existe des pièges qui se fixent sur les troncs. Le piégeage devra être couplé avec une intervention directe pour enlever les cocons. L'intervention d'une entreprise avec une nacelle sera nécessaire.
- Ruissellement d'eau au lotissement « la Croix Chardon »
Pour remédier à un ruissellement d'eau de pluie au lotissement, nous envisageons un détournement des eaux de la parcelle AZ375 par un fossé en bordure du lotissement.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 12h00.